



BUCHINGER & RUBIN  
— AVOCATS —

## **POUR LES ADOS, LE PORNO EST UNE ECOLE DU NON- CONSENTEMENT**

Israël Nisand, gynécologue obstétricien qui intervient dans les collèges pour parler de sexualité, constate que la pornographie en ligne modifie les pratiques sexuelles des plus jeunes.

La pornographie a-t-elle une influence néfaste sur les jeunes qui reproduiraient dans la réalité ce qu'ils voient sur leurs petits écrans ? Emmanuel Macron a relancé le débat lors de la Journée internationale contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre, dénonçant une représentation de la sexualité qui « *a franchi la porte des établissements scolaires (...). Un genre qui fait de la sexualité un théâtre d'humiliation et de violences faites à des femmes qui passent pour consentantes* ».

Israël Nisand est gynécologue obstétricien aux hôpitaux universitaires de Strasbourg. Il intervient dans les collèges pour sensibiliser les jeunes gens aux risques du porno en ligne et les informer sur la sexualité.

### **Dans vos échanges avec les ados, constatez-vous une évolution de la perception de la sexualité et de la notion de consentement ?**

Il y a eu un changement majeur depuis l'apparition de YouPorn et des séquences porno violentes que le Web diffuse, souvent gratuitement. Les chefs d'établissement et les professeurs me demandent d'intervenir, car ils sont démunis face à des pratiques nouvelles et qui ont tendance à se multiplier, comme les fellations collectives dans les toilettes. Les ados, dès l'âge de 11 ans, et par l'intermédiaire des smartphones dans les cours de récré, sont de plus en plus confrontés à des images avec lesquelles ils ne peuvent pas avoir de distance, car ils n'ont pas, contrairement aux adultes, l'appareil critique. Avant, j'intervenais en classe de 3<sup>e</sup>, aujourd'hui c'est dès la 4<sup>e</sup>. Et la totalité de la classe d'âge a déjà regardé du porno en ligne.

### **Quelles sont les conséquences de cette influence du porno chez l'ado ?**

Dévastateur. On les laisse en stabulation libre devant des images qui ne représentent en rien la sexualité. Cela modifie les pratiques sexuelles. On leur livre un « prêt à exciter » en ne les laissant pas développer leurs propres fantasmes. Surtout que le porno est désormais plus

Cabinet d'Avocats BUCHINGER & RUBIN

66 Avenue Victor Hugo - Immeuble Léonard de Vinci - 75116 PARIS

Tél : 01.45.00.90.97 | Port : 06.21.50.70.79 | [avocats@buchinger-rubin.com](mailto:avocats@buchinger-rubin.com) & [judith@buchinger-rubin.com](mailto:judith@buchinger-rubin.com)

[www.buchinger-rubin.com](http://www.buchinger-rubin.com)



BUCHINGER & RUBIN  
— AVOCATS —

transgressif, plus violent. Les femmes y sont souvent présentées comme des objets qui disent non alors qu'elles pensent oui. Et quand on demande aux garçons pourquoi ils regardent ces vidéos, ils répondent : « *Pour voir ce que les filles aiment.* » Une fois, un ado m'a demandé pourquoi « *les femmes aimaient sucer les sexes des animaux* ». Un autre : « *Si une fille dit non, est-ce qu'un copain peut la tenir pour que je me la tape ?* »

Les filles, elles, sont dans le doute. Elles se demandent ce qu'elles doivent accepter et ont peur d'être exclues si elles refusent. C'est une non-éducation au consentement. Surtout, on impose une norme. Certaines jeunes filles demandent une plastie de leurs petites lèvres, car elles se croient anormales. Et pour les garçons, la quête de la performance est une réelle angoisse.

### **Quelles seraient les solutions, selon vous, pour endiguer ce phénomène ?**

Les parents, même les plus scrupuleux, ne peuvent pas aujourd'hui protéger leurs enfants de ces images. Il y aura toujours un copain pour leur montrer une vidéo. Contrôler Internet est le seul moyen. Or, les politiques font preuve d'une totale inertie sur ce sujet. Aujourd'hui, vous pouvez surfer trois heures par jour sur des sites porno sans payer le moindre centime. Il faut conditionner le visionnage de ces contenus à une carte bancaire et faire cesser ces systèmes d'amorce où l'on appâte le client avec trois minutes gratuites.

Cabinet d'Avocats BUCHINGER & RUBIN

66 Avenue Victor Hugo - Immeuble Léonard de Vinci - 75116 PARIS

Tél : 01.45.00.90.97 | Port : 06.21.50.70.79 | [avocats@buchinger-rubin.com](mailto:avocats@buchinger-rubin.com) & [judith@buchinger-rubin.com](mailto:judith@buchinger-rubin.com)

[www.buchinger-rubin.com](http://www.buchinger-rubin.com)